

République Française
Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de Bonneville

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du mardi 9 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
Nombre de délégués votants : 13

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Stéphane VALLI, Bruno FOREL, Colette BOEX, Mélanie LECOURT, Aline WATT CHEVALLIER, Laurent FAVRE, Jean-Pierre MERMIN, Christelle ITNAC, René CARME.

Délégués suppléants :

Nadège SAPORITO, Danielle ANDREOLI GRILLET, Claude SERVOZ.

Déléguée ayant donné pouvoir :

Silvia IUNCKER-GOMEZ.

Délégués excusés :

Boris AVOUAC, Pierrick DUCIMETIERE, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Marie Claire LAFFIN, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Sonia PAUZE, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON.

Madame Aline WATT CHEVALLIER est désignée Secrétaire de séance.

**OBJET : FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - ACTION SOCIALE – PERSONNELS
TITULAIRES, STAGIAIRES ET CONTRACTUELS – INSTITUTION DE TARIFS
PREFERENTIELS**

Considérant :

- L'article 70 de la loi du 19 février 2007 introduit dans la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.
- L'article L.731-4 du CGFP qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents.
- La politique d'action sociale de Proxim iTi quasi inexistante à ce jour (pas de Comité des Oeuvres Sociales (COS), pas d'adhésion à un prestataire action sociale type CNASS) et se limitant à la seule mise en place de tickets restaurants en 2020.

N°2024-07-09/08

- La volonté de Proxim iTi de favoriser l'attractivité de la structure dans le cadre de sa politique de ressources humaines et dans un contexte de recrutement très difficile.
- Le souhait de la structure de faire bénéficier ses agents, d'avantages sociaux à l'instar de ce qui est pratiqué dans d'autres collectivités sur les activités périscolaires, la petite enfance, les activités culturelles ou sportives...
- La volonté de l'établissement de favoriser la mobilité "verte".
- L'importance de promouvoir l'utilisation des services de transport public parmi les agents de l'établissement et leurs familles.
- La nécessité de définir un cadre clair et transparent pour l'octroi de ces avantages afin de respecter les principes de neutralité et d'égalité de traitement.

Le président propose au conseil syndical :

- D'accorder aux agents de Proxim iTi (et leurs enfants mineurs) en poste depuis au moins 6 mois une réduction de 50% sur les tarifs pratiqués pour l'ensemble des services commercialisés par la structure Proxim iTi (Transports en commun, transports scolaires, mobilité alternative...)
 - Les demandes accompagnées des justificatifs nécessaires devront être formulées par écrit à la direction de l'établissement.
 - La réduction sera applicable uniquement sur le tarif normal applicable à la strate de quotient familial de l'agent en fonction de ses revenus.
- De missionner la Direction de Proxim iTi pour travailler sur différentes hypothèses de mise en place d'un COS au sein de Proxim iTi à l'échéance 2025.

La présente délibération sera publiée et communiquée à l'ensemble des agents par voie électronique.

Sur ces bases et après discussion, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, (13 voix pour),

- Décide la mise en place du tarif préférentiel présenté ci-dessus ;
- Missionne le DGS à travailler sur un COS comme évoqué ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président	La Secrétaire de séance
Stéphane VALLI  Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	Aline WATT CHEVALLIER 

D.G.S.